

Mon dossier Formation Professionnalisante

Emploi

Insertion

Qualification



Composition du dossier

Message du maire

Fiche 1 – Conditions et modalités de mise en place du dispositif

Fiche 2 – Bulletin d'inscription

Fiche 3 – Autorisation parentale

Fiche 4 – Suivi des démarches

Fiche 5 – Fiche de liaison entre le BIJ et la structure accueillante

Fiche 6 – Evaluation du stagiaire

CONTACT :

**Bureau Information Jeunesse
Espace Jeunesse - Salle René André
730, avenue Maurice Dauvergne
Téléphone : 01 83 99 99 05
Courriel : bij@lemeesurseine.fr**



www.le-mee-sur-seine.fr



@Ville de Le Mée-sur-Seine



@villedelemeesurSeine



**Suivez l'actualité
de la commune sur**

LA VILLE VOUS AIDE À VOUS FORMER !



Nous sommes à vos côtés pour vous former.

Au Mée-sur-Seine, 45% de la population a moins de 30 ans : nous connaissons le potentiel de la jeunesse et nous souhaitons plus que jamais continuer à accompagner les jeunes adultes dans leurs processus de formation.

Indispensable pour accéder à une vie professionnelle de qualité, la formation doit être accessible au plus grand nombre. Dans cette perspective, nous offrons l'occasion aux Méens âgés de 17 à 30 ans de bénéficier du financement d'une formation à hauteur de 500 euros en échange de 70 heures de volontariat au sein d'une structure locale partenaire (*services municipaux, associations, organismes de formation*).

Ce dispositif de proximité favorise à la fois l'insertion dans la vie locale et dans la vie professionnelle. C'est aussi une réelle opportunité de découvrir les structures du territoire, les acteurs locaux et les moyens que la ville du Mée-sur-Seine met à votre disposition à travers le bureau Information Jeunesse notamment.

Le soutien à la formation professionnalisante est un outil qui s'ajoute aux initiatives portées par l'État ou d'autres collectivités (Conseils départemental et régional, Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, Mission locale, etc.).

Nous espérons que vous pourrez profiter pleinement de ce soutien pour accéder à la formation de votre choix. Les élus de la ville et moi-même restons à votre disposition, comme les agents municipaux qui sont à vos côtés pour vous conseiller.

Bien cordialement,

Franck Vernin
Maire du Mée-sur-Seine



RÈGLEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Le **Soutien à la Formation Professionnalisante** est un dispositif valorisant l'autonomie, la formation et l'accès à une professionnalisation rapide par le biais d'une formation.

Elle permet de bénéficier d'une bourse de 500 € permettant, en contrepartie d'un engagement volontaire de 70 heures au sein d'une structure locale, de financer une formation auprès d'un organisme agréé par la ville.

Objectifs du dispositif :

- ✓ Lever les freins d'accès à l'emploi.
- ✓ Accompagner les jeunes en difficulté dans leur démarche d'insertion professionnelle et sociale.
- ✓ Faciliter l'accès à la formation.
- ✓ Permettre de découvrir le service public et l'activité associative afin de s'affirmer comme citoyen acteur de sa propre commune.

1. Conditions d'accès

- ✓ Avoir entre 17 et 30 ans au moment de la demande.
- ✓ Habiter au Mée-sur-Seine (produire un justificatif de domicile).
- ✓ Remplir le dossier d'inscription.
- ✓ Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs.

2. Conditions d'attribution de l'aide financière

- ✓ 65 heures de volontariat devront être effectuées dans une structure locale.
- ✓ Cette période de volontariat devra s'être déroulée de manière positive, un agent du BIJ se rendra dans la structure d'accueil durant le volontariat pour un premier retour.
- ✓ Le responsable de la structure d'accueil devra attester du bon déroulement du volontariat en complétant une évaluation type.
- ✓ 5 heures devront être effectuées au Bureau Information Jeunesse pour favoriser les conditions d'accès à l'emploi (*CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens physiques et téléphoniques...*).
- ✓ La commission devra valider le financement.

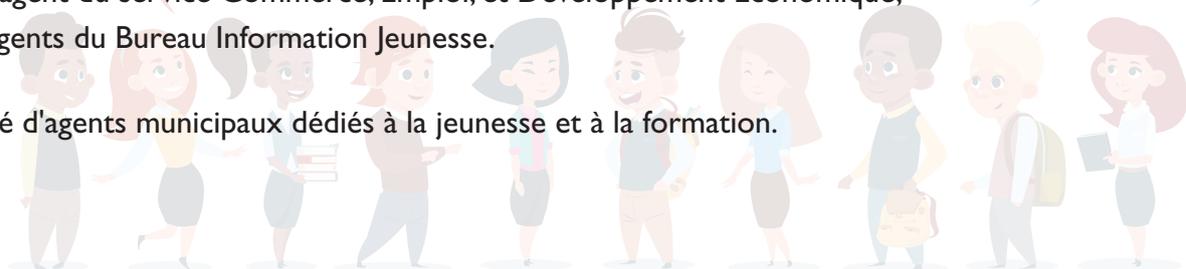
3. Commission de validation

La commission de validation autorise ou non le financement en fonction du retour effectué par le biais de l'évaluation.

Sont présents à chaque commission :

- ✓ la Directrice Générale Adjointe des services à la population,
- ✓ le Chef de projet Jeunesse,
- ✓ le Chef de projet Vie associative,
- ✓ un agent du service Commerce, Emploi, et Développement Économique,
- ✓ 2 agents du Bureau Information Jeunesse.

Composé d'agents municipaux dédiés à la jeunesse et à la formation.



4. Après la commission

Un courrier sera transmis au demandeur par voie postale l'informant de la décision de la commission.

Si l'avis est positif, le courrier fera foi d'attestation de prise en charge financière.

Si l'avis est négatif, le courrier en informera le demandeur. Un entretien pourra être organisé pour explications et accompagnement si besoin.

5. Inscription auprès d'un organisme de formation

Une fois le courrier de validation reçu, le demandeur pourra s'inscrire auprès du BIJ à la formation concernée.

Toute démarche d'inscription auprès d'un organisme de formation devra impérativement être effectuée :

- ✓ au sein de la structure Bureau Information Jeunesse,
- ✓ après accord d'un agent du Bureau Information Jeunesse.

En cas de non-respect des modalités d'inscription, le Bureau Information Jeunesse représentant la commune du Mée-sur-Seine sera déchargé du financement alloué. La facture à acquitter auprès de l'organisme de formation sera donc à la charge du demandeur, des parents ou du représentant légal pour les mineurs.

6. Informations importantes

Toutes les démarches effectuées dans le cadre du dispositif devront l'être uniquement par le demandeur.

Une fiche de liaison sera confiée au demandeur à la suite de son inscription. Elle permet d'entamer la recherche d'une structure pour effectuer son volontariat, et de formaliser l'engagement entre l'inscrit et la structure d'accueil.

La non-présentation à une session de formation pour cause de maladie devra immédiatement faire l'objet d'une information auprès de l'organisme, auprès du Bureau Information Jeunesse, et devra être justifiée par un certificat médical.

L'absence à une session de formation financée par le Bureau Information Jeunesse, sans justificatif, entraînera automatiquement la perte du financement.

En cas de vœux du demandeur de changer de période de stage, le Bureau Information Jeunesse et l'organisme de formation devront en être informés dès que possible. Dans le cas où l'organisme de formation se trouve dans l'impossibilité de répondre favorablement au vœu de changement, la formation devra impérativement être honorée.

Le Bureau Information Jeunesse se réserve le droit de supprimer un dossier dès lors qu'il n'a plus de nouvelles de la personne concernée dans un délai d'un an après l'inscription.

7. Structures partenaires

Structures accueillant les volontaires des services municipaux sont les suivantes : les associations locales, les organismes de formation avec lesquels la ville a signé une convention : AFTRAL (Apprendre et se Former en TRANsports et en Logistique), APMSF (Action Pour un Monde Sans Frontière), Croix rouge (secourisme), Ligue de l'Enseignement (BAFA, BAFD, CQP...), Le Rocheton (BAFA, BAFD, CQP...), Acte I (Sécurité, SSIAP...), Pigier (esthétisme, coiffure...), CNED (Centre National d'Enseignement à Distance).

Fiche 2 (à remettre)

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Dans le cadre du dispositif **Soutien à la Formation Professionnalisante**, la ville du Mée-sur-Seine propose un financement (ou co-financement) à hauteur de 500 €. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à effectuer deux semaines ou 65 heures de volontariat au sein d'une structure ou d'un service municipal ainsi que cinq heures d'accompagnement de projet professionnel au Bureau d'Information Jeunesse (BIJ)

Date de la demande :

Prénom :

Nom (en majuscules) :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Mail : **Téléphone :**

Catégorie socioprofessionnelle :

Motivations :

.....

.....

.....

.....

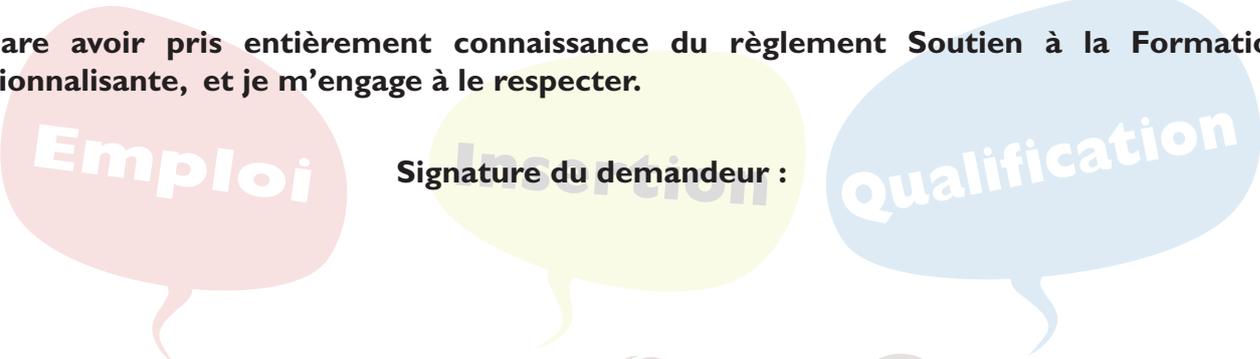
.....

.....

Avez-vous un projet professionnel ? **Oui** **Non**

Si oui, lequel :

Je déclare avoir pris entièrement connaissance du règlement Soutien à la Formation Professionnalisante, et je m'engage à le respecter.



Signature du demandeur :



Fiche 3 (à remettre)

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur *.....

Père - mère - tuteur * déclare avoir pris connaissance du règlement **Soutien à la Formation Professionnalisante**.

J'autorise mon fils, ma fille *.....

à s'inscrire à ce dispositif ainsi qu'à effectuer une activité volontaire dans le cadre fixé par le règlement.

Fait à le

Signature(s) :
(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la durée du volontariat de mon enfant.

Fait à le

Signature(s) :
(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)



* Rayer les mentions inutiles

Fiche 4 (à conserver)

SUIVI DES DÉMARCHES

Prénom :

Nom (*en majuscules*) :

Lieu du volontariat :

Date :

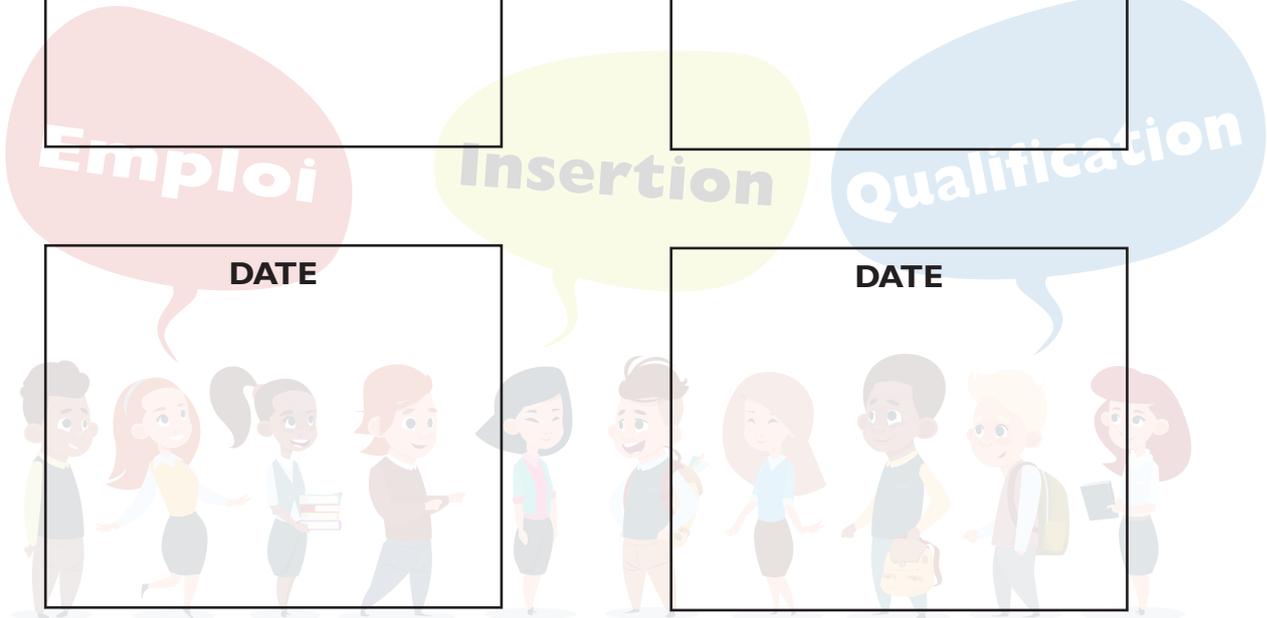
Formation demandée :

DATE

DATE

DATE

DATE



DATE

DATE

Fiche 5 (à remettre)

FICHE DE LIAISON BIJ – STRUCTURE ACCUEILLANTE

Cette fiche de liaison a pour but de formaliser l’engagement entre la structure ou le service d’accueil et le jeune inscrit dans le dispositif **Soutien à la formation professionnalisante**.

Une fois renseigné, ce document doit être rapporté au BIJ Salle René André - 730, avenue Maurice Dauvergne pour être joint au dossier du jeune concerné.

Informations concernant le demandeur

Date d’inscription :

Prénom :

Nom (*en majuscules*) :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Informations concernant la structure d’accueil

Nom de la structure d’accueil et numéro de téléphone :

Nom du responsable et numéro de téléphone :

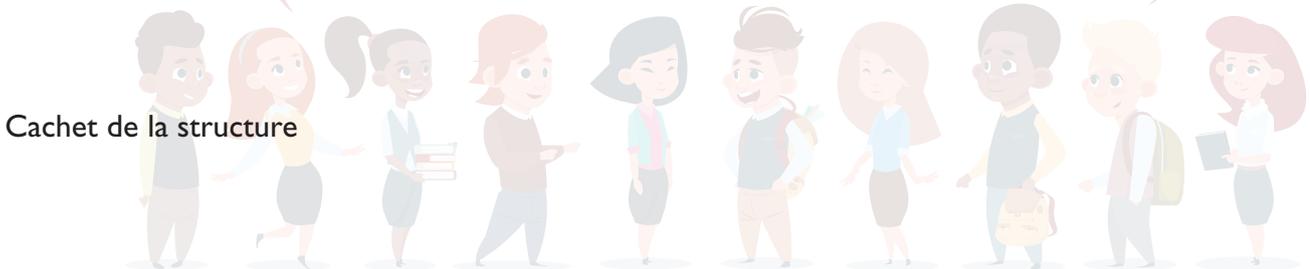
Nom du tuteur du stage et numéro de téléphone :

Période de stage :

Signature du responsable : **Emploi**

Signature du tuteur : **Insertion**

Signature du stagiaire : **Qualification**



Fiche 6 (à remettre)

EVALUATION DU STAGIAIRE

Les critères d'évaluation suivants seront pris en compte lors de la commission Soutien à la Formation Professionnalisante pour valider la prise en charge financière :

Prénom et Nom du stagiaire :

Date :

Structure ou service d'accueil :

Nom de l'évaluateur :

	-	- / +	+
Savoir être			
Ponctualité			
Assiduité			
Politesse			
Langage correct			
Tenue adaptée			
Motivation			
Savoir faire			
Capacité d'adaptation			
Implication			
Initiative			
Travail d'équipe			
Remise en question			
Les Savoirs			
Qui est le responsable			
Missions de la structure d'accueil			
Identification des publics			

Commentaire général :

.....

Signature de l'évaluateur :

Signature du stagiaire :

